



## Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton La Maison du citoyen

52, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton, (Québec) G0X 2N0  
Téléphone : 819 221-2839  
Courriel : [info@st-elie-de-caxton.ca](mailto:info@st-elie-de-caxton.ca) - Site Web : [www.st-elie-de-caxton.ca](http://www.st-elie-de-caxton.ca)

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 7 avril 2026 à 19h30 au Centre communautaire situé au 50, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton, sous la présidence de madame la mairesse Charline Plante

### PRÉSENTS :

Mme Charline Plante, mairesse  
Mme Estelle Borgia, conseillère  
M. Gaétan Thériault, conseiller  
M. Jacques Blanchard, conseiller

Mme Émilie Maloney, conseillère  
Mme Isabelle Héroux, conseillère

### ABSENTE :

Mme Lucie Hamelin, conseillère

### ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Manon Shallow, greffière-trésorière adjointe

Les membres présents forment le quorum requis par la Loi.

### RÉSOLUTION 2026-04-90

#### SECOND PROJET DE RÉSOLUTION PPCMOI : 2361, AVENUE PRINCIPALE

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire du lot 3 983 265 du cadastre du Québec a soumis une demande de modification règlementaire visant l'autorisation de l'exercice d'usages de la classe « Récréation et loisirs » du groupe « Récréation intérieure » des sous-groupes 01 et 02 pour une salle de spectacle et une salle de réunion;

**CONSIDÉRANT** que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** que le projet a pour effet d'améliorer la situation de l'immeuble;

**CONSIDÉRANT** qu'il est préférable que l'autorisation du projet ne transforme pas les règles d'urbanisme existantes dans le milieu d'insertion;

**CONSIDÉRANT** que les usages respectent les critères du *Règlement 2014-008 sur les projets particuliers : construction, modification ou occupation d'un immeuble (PPCMOI)*.

**CONSIDÉRANT** les recommandations mentionnées dans la résolution 2026-02-03 du Comité consultatif d'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Émilie Maloney appuyé par monsieur Jacques Blanchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'ACCORDER** la demande par un projet particulier (PPCMOI) selon les recommandations mentionnées dans le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme en date du 17 février 2026.

**ADOPTÉE**

Copie certifiée conforme  
Ce 8 avril 2026



---

Manon Shallow  
Greffière-trésorière adjointe